



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 10 septembre 2007**

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des 4 et 18 juin 2007.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant la route des Nations. (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT).
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour passer certains actes authentiques.
6. Propositions du Conseil administratif.
  - 6.1 Nomination du 1<sup>er</sup> lieutenant Daniel TISSOT en qualité de Commandant de la Cp des Sapeurs-Pompiers.
  - 6.2 Autres propositions.
7. Route des Nations et autres grands travaux.
8. Questions :
  - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
  - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux.
  - 9.1 Adoption du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2007.
  - 9.2 Autres propositions.
10. Motions.
11. Résolutions.
  - 11.1 Route des Nations.
12. Communications et divers.
13. Questions du public.

#### HUIS CLOS.

14. Approbation du procès-verbal de la séance TCR du 11 juin 2007 concernant la route des Nations.
15. Divers.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) – Laurence BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - – Pierre ECKERT (VERTS) - Jean-Bernard ERNI (LIB) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Bertrand FAVRE, Président (LIB) – Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET (PDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) – Antoine ORSINI (LIB) – Laurence POGET MORENO (VERTS) – Michel POMATTO (PS) – Eric PORTIER (GAG) – Eric STEINER, Vice-Président (RAD) – Marc TISSOT (PDC) – Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusés

MM. Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) – Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal du 4 juin 2007**

Après quelques corrections orthographiques, **ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Approbation du procès-verbal du 18 juin 2007**

Page 27 – Autres propositions : M. ECKERT relève que la prolongation de la piste cyclable proposée par M. PORTIER concerne la commune de Bellevue et non pas celle de Genthod. Il tient à remercier M. PORTIER d'avoir réactivé cette demande qui avait déjà été faite il y a longtemps, par le biais d'une motion de la Commission routes, circulation, police.

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 19 voix « pour » et 2 abstentions.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Représentations du bureau :

22 et 23 juin : Fête des écoles.  
25 juin : Souper avec les enfants de Racovita.  
26 juin : Souper des promotions. Le Président informe que l'ensemble du Conseil municipal sera à nouveau convié à ce repas l'année prochaine.  
1<sup>er</sup> août : Fête nationale. Mis à part les problèmes de sonorisation et de réservation de places pour les Conseillers municipaux, la fête s'est très bien déroulée.  
31 août : Inauguration de la place de skate avec une démonstration de bicross par, entre autres, M. Julien MOURET, Conseiller municipal.

Courriers reçus : Néant.

Dates à retenir :

Lundi 17 septembre à 19h00 à la Ferme Sarasin : Vernissage de l'exposition de la Mémoire du Grand-Saconnex.

Judi 20 septembre 2007 : Journée romande de l'énergie à Montreux. Les Conseillers municipaux qui souhaitent y participer sont priés de s'inscrire auprès de Mme Catillaz.

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **Communications de Mme BÖHLER :**

##### Service à la population :

La vente des abonnements Unireso a obtenu un énorme succès, avec 266 abonnements vendus (156 jeunes, 44 seniors et 66 adultes). Cette action sera reconduite l'année prochaine.

Le Mémento des familles a enfin été distribué aux Saconnésiens, après plusieurs problèmes informatiques entre la commune et l'imprimerie. Ce Mémento a rencontré un vif succès et plusieurs communes ont souhaité en obtenir le texte afin de faire cette même démarche.

Concernant l'intervention de M. BALMER lors de la dernière séance (page 22), la personne extérieure à la Mairie qui a diffusé ce document a présenté ses excuses.

Ces derniers temps, la poste a rencontré passablement de difficultés à distribuer les avis officiels dans tous les quartiers de la commune. Elle a présenté ses excuses et va distribuer gratuitement le prochain numéro du GSI. La poste est très consciente de ses problèmes et fait le maximum pour y remédier.

Le site Internet de la Commune a été rénové. Ce nouveau site propose dorénavant une certaine interactivité : les sociétés communales pourront annoncer leurs manifestations, des formulaires et des photos pourront être téléchargés, etc..

Elle remercie les Conseillers municipaux pour leurs commentaires et suggestions d'amélioration, qu'ils peuvent toujours faire par le biais de messages électroniques adressés au Secrétaire général.

Le Président relève qu'il faudra faire de la publicité, car vu l'état de l'ancien site, beaucoup de gens ne voulaient plus le consulter.

##### Personnel communal :

M. Armando LOPES a été engagé en qualité de concierge au Pommier, alors que M. Jeremy STÖCKLI a été engagé comme apprenti au service des Parcs.

Mme Pauline VIEVARD a brillamment réussi ses examens pour son CFC d'horticultrice avec 5,5 de moyenne générale, de même que M. Fabrice PERRET, avec 4,8 de moyenne générale.

M. Sandro CATALDI, civiliste (personne qui choisit de faire un service civil à la place d'un service militaire) a commencé son activité aujourd'hui à l'administration pour une durée de 6 mois.

##### Interface Entreprise :

Un rapport intitulé « A l'écoute des entreprises » sera joint au présent procès-verbal (*annexe 1*). Il s'agit d'un travail de promotion et de prospection de places d'apprentissages sur la commune. Interface Entreprise a contacté 75 entreprises sises au Grand-Saconnex et a récolté 22 offres de stages et de formation réparties dans 9 entreprises, qu'elle remercie d'ores et déjà pour leur engagement.

Etat civil :

Le nouveau bureau s'appellerait : Office de l'Etat civil du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy.

Les avantages de cette nouvelle organisation sont : des heures d'ouverture élargies, des remplacements plus faciles à organiser en cas de maladie, d'accident ou de vacances et surtout d'asseoir l'existence de cet office en tant qu'arrondissement majeur avant que l'Etat n'impose des regroupements.

Les mariages auront toujours lieu au Grand-Saconnex et l'établissement des passeports et des cartes d'identité n'est pas affecté par ce déménagement.

Bâtiments communaux « sans fumée » :

Cette action a été mise en place dès le 28 août dernier et rencontre beaucoup de succès. A ce jour, 6 employés communaux ont décidé d'arrêter de fumer. (*Applaudissements de l'assemblée*).

Dépassements de lignes budgétaires :

Mme BÖHLER propose de réunir la Commission des finances afin de faire le tour de ces dépassements.

Votations cantonales :

Les votations du 25 novembre 2007 sont annulées et reportées au 16 décembre 2007.

Fête des écoles :

Une nouvelle organisation a été mise en place en raison de l'augmentation du nombre de classes. Une séance de débriefing est prévue prochainement.

Equipes nationales de football et de basket-ball :

Le 22 août 2007, la commune a eu le plaisir d'accueillir ces deux équipes au centre sportif du Blanché. Quelques photos de ce moment très sympathique ont paru dans la presse alémanique.

Demi-journée de nettoyage de la commune :

Cette action s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Mme BÖHLER remercie la centaine de personnes de tout âge qui a participé à ce nettoyage. Près de 500 kilos de déchets ont ainsi été récoltés, hors gros objets.

Pedibus :

Le 4 septembre, le théâtre Caméléon a donné une représentation de la pièce interactive « le petit rond-point rouge », l'idée étant notamment de relancer le Pedibus. Un courrier sera envoyé à toutes les classes de la 1<sup>e</sup> enfantine à la 2<sup>e</sup> primaire pour tenter de persuader les parents de faire repartir le Pedibus à différents endroits de la commune.

Portes ouvertes :

Le 22 septembre prochain de 14 h à 17h, il sera possible de visiter les locaux de la Mairie, de la salle communale, de la Ferme Sarasin, du complexe du Pommier et du restaurant scolaire de La Tour. Cette journée remplace la « journée de l'intégration » organisée dans plusieurs communes le dernier week-end de septembre. Celui-ci tombant sur la traditionnelle kermesse, le Conseil administratif a opté pour cette journée « portes ouvertes », afin que les Saconnésiens connaissent mieux leur commune.

**Communications de M. PLEE :**

Sécurité routière :

Le visispeed a été installé en bas de la rue Sonnex.

Du 28 au 31 août, il a enregistré 7871 véhicules, dont les vitesses sont les suivantes :

Inférieures ou égales à 30 km/h. : 4132 véhicules

30-35 km/h. : 2150 véhicules

35-40 km/h. : 1199 véhicules

40-45 km/h. : 332 véhicules

45-50 km/h. : 48 véhicules

supérieures à 50 km/h. : 10 véhicules.

La vitesse maximale repérée est de 57 km/h.

Du 1<sup>er</sup> au 3 septembre, il a enregistré 6440 véhicules, dont les vitesses sont les suivantes :  
Inférieures ou égales à 30 km/h. : 3199 véhicules  
30-35 km/h. : 1796 véhicules  
35-40 km/h. : 1004 véhicules  
40-45 km/h. : 332 véhicules  
45-50 km/h. : 85 véhicules  
supérieures à 50 km/h. : 24 véhicules.  
La vitesse maximale repérée est de 69 km/h.

Des contrôles radar vont être demandés mais le canton de Genève possède peu d'appareils mobiles et il faut quelquefois attendre un certain temps avant de les obtenir.

Vandalisme :

L'été s'est révélé plutôt calme, très certainement en raison du mauvais temps. Des vitres ont été cassées à l'école de la Tour et une ou deux bâches ont été lacérées à la place de Fêtes. Les salissures habituelles ont été constatées aux abords du parc des Délices, de l'école de la Place et de la place Carantec.

Service des Parcs :

Ce service a été pris à partie par certaines personnes qui n'étaient pas satisfaites du travail effectué. Il faut savoir que ce service a fonctionné en constant sous-effectif durant tout l'été. Son chef officiel est absent depuis un certain temps. La personne qui travaillait au cimetière a fait un malaise et n'est pas revenue travailler. L'îlotier vert remplaçant est également absent pour quelques jours depuis ce matin, alors que le titulaire a été absent de longs mois.

Malgré cela, le giratoire de la Foretaille a été terminé dans le courant de l'été, les pelouses ont été entretenues au cimetière et un travail énorme a été fait pour l'entretien du cordon boisé derrière l'école du Pommier et celui du petit terrain de football. Au parc de La Tour, la plantation des arbustes est pratiquement terminée. Ce service a fait tout ce qu'il a pu avec l'effectif à sa disposition.

Bâtiments :

La commune a rencontré les architectes qui vont s'occuper de la rénovation de l'école de la Place et de l'agrandissement éventuel du parking, afin qu'ils établissent dans un premier temps un cahier des charges.

**Communications de M. COMTE :**

Urbanisme :

Le projet de modification de zone n° 29650 relatif au Jardin des Nations va faire l'objet d'un préavis donné par le Conseil administratif au Département du territoire. Suite à la mise à l'enquête de 2004, ce projet a été modifié et sera à nouveau soumis au Conseil municipal lorsque la procédure sera plus avancée.

Le plan n° 2601 relatif aux surfaces inconstructibles au bord des cours d'eaux, qui ne concerne qu'une petite partie de la commune pour le cours d'eau souterrain vers le parc à caravanes, sera également soumis à observations et présenté au Conseil municipal pour un préavis officiel lors d'une prochaine séance plénière.

Le plan d'attribution des degrés de sensibilité aux bruits, préavisé favorablement par le Conseil municipal le 18 juin 2007, n'a fait l'objet d'aucune remarque au niveau du Grand-Saconnex.

Transport et mobilité :

Bus 53 : L'arrêt du terminus qui se trouve en bas du chemin de Machéry doit encore être aménagé. La commune a pris contact avec la Résidence de Saconnay pour essayer de trouver une solution pour les quelques personnes qui avaient pris l'habitude de prendre ce bus à l'arrêt situé en bas de l'Ancienne-Route et qui n'est plus desservi.

Le Conseil administratif a rencontré dernièrement M. ZURBRUGG, responsable du développement des réseaux. Il peut annoncer officiellement que de la ligne 5 sera prolongée en décembre prochain en direction du bâtiment de l'aéroport et que le parcours de la ligne 23 au travers de la zone aéroportuaire sera simplifié.

La problématique des P+R a été évoquée lors de cette rencontre. Dans les projets des TPG figure le prolongement de la ligne Z vert «Bois-Châton » en France.

De plus, les arrêts des lignes 28 et F situés sur la route de Ferney ont été adaptés pour mieux desservir le P+R officiel P 49.

La possibilité de mettre en service, dans un avenir plus ou moins proche, un minibus local qui pourrait faire des trajets « intra-Grand-Saconnex » a également été discutée.

Le Conseil administratif a décidé de rencontrer d'ici au mois de novembre toutes les Associations de quartier. Le résultat de ces consultations sera communiqué au Conseil municipal soit par le biais de travaux en Commission soit par le biais de projets.

Domaine public et éclairage public :

Les travaux sur l'Ancienne-Route sont dus à des adaptations des SIG.

En raison d'un contrôle de conformité, une partie des luminaires du parc des Délices ont du être débranchés. Leur nouveau raccordement sera complété par deux luminaires dans le parc ainsi qu'un éclairage complémentaire au niveau de l'escalier qui descend sur la route de Colovrex.

Routes :

Une réflexion d'ensemble a été entamée sur les emplacements « deux-roues » qui se trouvent sur le domaine public communal, suite à une question posée pour l'aménagement de places au chemin des Fins.

Environnement :

Le projet d'Eco-Point au chemin du Jonc sera présenté lors de la prochaine séance, afin qu'il puisse être renvoyé en Commission.

Les discussions avancent concernant l'aménagement d'un premier Eco-Point à la rue Gardiol et se poursuivent pour l'aménagement d'un second Eco-Point à la rue A.-Giacometti.

Ces Eco-Points participent à une réflexion globale sur les emplacements des déchetteries sur la commune.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **4.1 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant la route des Nations (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT).**

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

**Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.**

## **5. PROJETS DE DELIBERATIONS :**

### **5.1 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour passer certains actes authentiques.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER explique que les actes authentiques sont signés devant notaire pour tous les achats détaillés dans la présente délibération. Il va de soi que ces achats sont soumis à l'accord préalable du Conseil municipal par le biais de délibérations.

Cette délibération avait été acceptée il y a plus de 20 ans et aurait dû être renouvelée en début de chaque législature.

A la question de M. ECKERT, Mme BÖHLER confirme qu'il s'agit d'une procédure habituelle et qu'il n'y a rien de nouveau.

M. POMATTO demande ce que signifie « terrains et hors-ligne » mentionnés au point 1.

M. COMTE pense qu'il s'agit d'emprises de voiries sur le domaine privé, comme par exemple la route de Ferney qui déborde sur des propriétés privées.

La parole n'étant plus demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 18 voix « pour » et 3 abstentions,**

*de charger le Conseil administratif de passer tous les actes authentiques concernant :*

- 1. les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines,*
- 2. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;*
- 3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;*
- 4. les changements d'assiette de voies publiques communales,*

*à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.*

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **6.1 Nomination du 1<sup>er</sup> lieutenant Daniel TISSOT en qualité de Commandant de la Cp des Sapeurs-Pompiers.**

M. PLEE explique qu'il y a quelques temps, le Capitaine CHRISTIN a dû prendre une année sabbatique et que le 1<sup>er</sup> lieutenant Daniel TISSOT l'a remplacé en tant que commandant ad intérim. Pour pouvoir exercer cette fonction, il a suivi une école de commandant et réussi les examens.

Le Capitaine CHRISTIN va démissionner à la fin de cette année. Le Conseil administratif a décidé sans hésitation de nommer le 1<sup>er</sup> lieutenant Daniel TISSOT en qualité de commandant de la Compagnie, eu égard à son dévouement, à sa constante disponibilité et pour avoir accepté d'exercer la charge de commandant ad intérim sans grade supérieur.

Selon la loi sur l'administration des communes, cette décision est soumise à un vote consultatif du Conseil municipal.

M. PLEE espère donc que cette proposition sera acceptée par le Conseil municipal.

A la question de M. STEINER, M. UDRIOT croit se souvenir que le grade de capitaine est accordé par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil administratif.

M. ECKERT demande si cette nomination est faite pour une durée limitée comme prévu initialement.

M. PLEE explique que la durée maximale de 6 ans est maintenue. Dans le cas présent, pour des raisons d'âge, elle sera de trois ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président met cette proposition de nomination au vote consultatif.

**Cette nomination est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

## 6.2 Autres propositions :

M. PLEE propose de convoquer la Commission des bâtiments et emplacements communaux afin qu'elle se penche sur les projets de rénovation de l'école de la Place, d'agrandissement du parking et de clôtures au parc du Château.

M. COMTE invite le groupe de travail «Agenda 21 » à se réunir le lundi 1<sup>er</sup> octobre à 18h30, avec comme ordre du jour : l'approbation de l'organisation et du fonctionnement du groupe, la présentation de la totalité de l'état des lieux pour les volets environnemental, économique et social et le suivi du projet « Green Map ».

## 7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE pense que la Commission routes, circulation, mobilité a travaillé dans le sens du « bien » pour Le Grand-Saconnex. La commune aura plus de chance de voir une route des Nations conforme à ses aspirations si le Conseil municipal et le Conseil administratif partent dans la même voie, d'où le projet de résolution proposé au point 11.1

## 8. QUESTIONS

### 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Question de Mme GIROD concernant l'impossibilité d'imprimer les procès-verbaux depuis Internet : Mme BÖHLER explique que cela n'a concerné qu'un seul procès-verbal, suite à une erreur de manipulation. Elle souhaiterait que ces petites choses soient signalées immédiatement à l'administration, par téléphone ou par mail, afin de pouvoir y remédier le plus rapidement possible.

Question de Mme MOTTET relative à la pose d'un portail devant les escaliers menant au sous-sol de l'école du Pommier : M. PLEE a le plaisir d'annoncer que ce portail sera posé le mercredi 26 septembre.

Proposition de M. PORTIER d'installer des barrières de chantier le long de la route de Ferney pour empêcher l'accès au parc du Château depuis la route : M. PLEE indique qu'un projet sera présenté à la prochaine séance de la Commission des bâtiments et emplacements communaux. Des barrières provisoires ont d'ores et déjà été posées.

Proposition de M. DETRAZ de prévoir une patrouilleuse scolaire à la place Carantec : M. PLEE rappelle que le préavis des Agents de sécurité municipale avait été négatif concernant le passage-piétons en face de la BCGe. M. GARDET avait répondu dans ce sens à l'Association des parents d'élèves le 15 août 2006 en proposant une solution « Pedibus ». De plus, l'OCM n'estime pas nécessaire la présence d'une patrouilleuse sur un passage-piétons avec un feu de signalisation.

Par contre, les Agents seront présents durant deux semaines sur le petit passage-piétons non sécurisé. Un rapport final démontrera la nécessité ou non d'une patrouilleuse scolaire à cet endroit.

Questions de M. PORTIER concernant le dossier « vidéo-surveillance » ainsi que sur les trafics de drogue sur la commune : M. PLEE indique que ces questions seront traitées sous le point 15. Divers, à huis clos. En effet, il y a des éléments qu'il ne souhaite pas communiquer au public. Il reste à la disposition de la presse si elle souhaite l'interroger à ce sujet.

Proposition de M. PORTIER pour la remise en état de la végétation devant le café du Raisin par l'entreprise qui a effectué les travaux : M. PLEE signale que le propriétaire contribuera à raison de CHF 8'000.-- à la remise en état de cet endroit. Le Service des Parcs voulait commencer le travail mais les SIG y effectuent actuellement des travaux. Dès que ceux-ci seront terminés, la remise en état pourra avoir lieu.

M. PLEE voulait également donner des précisions concernant la fameuse haie « Streuli » : Elle a été taillée, ceci pour la troisième fois de l'année. Lors de la séance de la Commission routes, circulation, mobilité, il ne savait pas que ce travail avait été commandé par le propriétaire.

M. PORTIER rebondit sur cette information. La personne qui effectue cette taille envisage d'arracher les épineux car elle n'arrive pas à entretenir cette haie.

Motion écrite du groupe radical concernant l'éclairage au Lumion : M. COMTE indique que les contacts ont été pris avec les régies qui gèrent le bâtiment d'habitation et le bâtiment du Lumion. Des discussions sont aussi en cours avec les SIG pour voir quels seraient les éclairages les plus adéquats, les plus efficaces et il l'espère, les moins chers.

Question de M. PORTIER concernant l'installation de modérateurs de vitesse à l'entrée de la zone 30 km/h de l'Ancienne-Route et l'abaissement du panneau à 1 mètre : une étude a été engagée il y a un certain temps par le Service technique, qui consiste à réduire la vitesse sur le tronçon compris entre le carrefour et le haut de l'Ancienne-Route. Il y aurait une éventuelle adaptation des rigoles qui provoquent passablement de bruit. Des systèmes de modulation de vitesse dans le bas de l'Ancienne-Route sont également envisagés.

Quant à abaisser le panneau à 1 m., il n'a pas reçu de réponse officielle de la part de la Sécurité municipale mais il pense qu'un règlement cantonal prévoit la hauteur de ces panneaux. Il y aura peut-être moyen de le déplacer pour qu'il soit plus visible.

Question de Mme AMMANE sur la possibilité de prolonger la phase verte du passage-piétons place Carantec : M. PLEE rappelle que la réponse de l'OCM a été clairement négative, du fait qu'entre le moment où le feu passe au rouge pour les piétons et où il devient vert pour les voitures, il s'écoule encore 4 secondes.

Question de M. PORTIER concernant la possibilité d'installer une chicane sur le passage-piétons non-protégé en face de l'Auberge communale donnant sur la voie du bus : M. COMTE indique que les ASM ont fait une demande auprès de l'OCM pour installer des éléments d'arrêt.

Proposition de M. PORTIER de prendre contact avec la commune de Bellevue pour prolonger la piste cyclable depuis le parc à caravanes : M. COMTE a contacté M. FABBI qui lui a indiqué qu'il n'était pas dans les projets de la commune de Bellevue de faire quelque chose concernant ces deux tronçons extrêmement dangereux (creux Poterie et depuis le chemin des « bisons » jusqu'au rond-point vers la douane). Il peut encore faire une demande écrite à Bellevue afin qu'il en reste une trace.

M. FAVRE demande s'il ne serait pas judicieux d'envoyer une copie de ce courrier à la commune de Collex-Bossy.

M. COMTE explique que le tronçon dangereux s'arrête au giratoire de la douane. Ensuite, il existe un cheminement sécurisé en direction de Collex.

M. BALMER précise que la commune de Collex-Bossy a réalisé une véritable piste cyclable du village de Collex jusqu'à Bossy. Il demande quelle est la hiérarchisation de cette route ? Est-ce que le canton pourrait imposer un tel cheminement à la commune de Bellevue ?

M. COMTE pense qu'il ne faut pas que cela vienne dans les habitudes de décider pour les communes voisines. Il est possible d'attirer leur attention sur des problèmes qu'elles connaissent certainement. S'il faut intervenir au niveau du canton, le Conseil municipal pourrait faire une résolution adressée à qui de droit pour que la problématique des pistes cyclables « hors territoire communal » puisse être prise en compte par les communes voisines.

M. ECKERT annonce que sur la commune de Bellevue, un cheminement est envisagé, qui pourrait aussi intéresser les Saconnésiens. Celui-ci partirait de la déchetterie des Chânets jusqu'à la centrale de la Foretaille et permettrait ensuite de traverser sur Chambésy par le pont qui enjambe l'autoroute pour rejoindre Le Grand-Saconnex.

La Commission routes, circulation, mobilité pourrait, par le biais d'une résolution ou autre, inciter la commune de Bellevue à faire quelque chose. Les communes environnantes pourraient même participer financièrement à certains aménagements.

Le Président relève qu'une séance du Groupement des législatifs de la rive droite est prévue le 20 septembre et que ce sujet pourra y être évoqué.

## 8.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. PORTIER a constaté que le mandataire de la ligne 53 utilise un car lorsque le petit véhicule habituel est hors service. Les personnes à mobilité réduite ou âgées ont alors de la peine à y monter. De plus, le nouveau tracé pénalise les gens du bas de l'Ancienne-Route. Il demande si le terminal est vraiment situé dans le parking des jardins familiaux et si le petit bus pourrait quand même tourner depuis Colovrex dans l'Ancienne-Route à son retour, afin de desservir le bas de ce quartier.

M. COMTE explique qu'une solution transitoire a dû être trouvée. C'est la raison pour laquelle le bus tournait dans ce parking. Après être retourné sur place avec le Maire de Pregny-Chambésy, un directeur des TPG et le directeur technique communal, il a été décidé que dorénavant l'arrêt provisoire resterait sur le trottoir élargi à la sortie des jardins familiaux, ce qui permet aux usagers des lignes V et Z de voir que le bus 53 les attend.

M. PORTIER a été très surpris de voir que la levée des déchets volumineux s'est faite le jour du Jeûne genevois. Il trouve scandaleux et honteux qu'à 5.15 heures du matin, plus de 6 camions tournaient dans le village.

Mme GIROD demande si tous les nouveaux dépôts sauvages sur la commune peuvent être enlevés rapidement. A cet effet, elle fait circuler quelques photos prises le matin même. Elle a constaté que ces dépôts sauvages ne sont pas le fait de Saconnésiens mais de personnes étrangères à la commune. Elle a pu dénoncer ce matin un véhicule immatriculé en France qu'elle a pris sur le fait.

Mme GIROD demande si des panneaux « Tout dépôt interdit sous peine d'amende », mentionnant également le montant de l'amende et un numéro de téléphone où le citoyen peut contacter un responsable pour dénoncer les infractions, peuvent être installés très vite aux endroits suivants : 5, rue Sonnex – 9, ch. Attenville et le 8-10 chemin du Pommier.

Mme GIROD ne sait pas qui elle doit remercier pour l'organisation de la demi-journée de nettoyage. Elle trouve formidable que 500 kilos de déchets aient été ramassés mais ce n'est pas suffisant.

Mme BÖHLER répond que c'est le personnel communal.

Mme GIROD trouve également lamentable d'avoir prévu la levée des déchets volumineux un jour férié. De plus, cette levée n'a pas été effectuée par une association privée !

Mme GIROD demande s'il est possible d'avoir un rapport et un bilan sur les activités des travailleurs sociaux « hors murs ».

Mme GIROD trouve dommage qu'il y ait eu très peu de monde à la représentation du théâtre Caméléon. Elle propose que les invitations aux parents soient faites bien à l'avance et non pas le vendredi pour le mardi suivant.

Mme BÖHLER acquiesce mais relève qu'il faut d'abord obtenir la documentation.

M. POMATTO indique qu'un habitant de la commune, M. Patrice DURET, lui a signalé qu'il avait fait une demande de participation financière auprès de la commune afin de pouvoir publier un recueil de poèmes. Il lui a demandé si la commune entrait en matière sur ce genre de demandes.

Mme BÖHLER n'a pas souvenir de ce courrier mais elle va faire des recherches. Bien entendu, chaque demande est étudiée et elle a pu dernièrement orienter une jeune fille qui voulait publier des contes d'auteur vers des auteurs professionnels. Il y a quelquefois d'autres moyens d'aider les gens qu'en leur donnant simplement de l'argent.

M. POMATTO demande si la commune a versé un don à l'Association « Fourchette verte » ?

Mme BÖHLER explique qu'en début d'année, lorsque la commune a rejoint cette association, elle a reçu une demande pour un montant de CHF 3'000.--. Toutefois, comme elle l'a indiqué à la Présidente de l'Association, la ligne budgétaire 2007 étant très restreinte, elle regardera pour 2008 ce qu'il sera possible de faire. Elle aimerait souligner la qualité du travail de la diététicienne qui suit de près les menus du restaurant scolaire.

M. POMATTO demande si la demande d'abattage d'arbres au chemin Auguste-Vilbert par la régie LIVIT fait suite aux remarques de M. DETRAZ et lui-même concernant le mauvais état de ces arbres.

Mme POGET MORENO aimerait savoir où en est la réflexion au sujet de la possibilité de sécuriser le passage-piétons du chemin Sarasin, en face du magasin Denner. Elle signale qu'elle avait déjà posé cette question mais qu'elle ne figure pas dans la liste. Ce passage est très difficile à traverser, surtout pour les personnes âgées. Avec l'augmentation de trafic et le stop en bas du chemin Taverney, cela devient même suicidaire.

M. ORSINI appuie cette demande car lui-même a risqué de se faire renverser sur ce passage il y a deux jours à 6.30 heures. Il a d'ailleurs imaginé les titres dans la presse si un Conseiller municipal se faisait renverser aux aurores...

M. ECKERT relève que ce passage-piétons a fait l'objet d'un long débat dans une Commission routes, circulation, police et il serait bien de le retrouver.

Il demande s'il est possible d'avoir les procès-verbaux des Commissions de la dernière législature sur CD, comme cela a été fait pour les procès-verbaux des séances plénières.

M. ECKERT a constaté que lors de la réception de l'équipe nationale de football au Blanché, des travaux d'ampleur moyenne ont été réalisés pour mettre des tentures autour du terrain. Il demande quel est l'arrangement financier qui a été passé avec l'Association suisse de football.

M. PLEE répond que ces tentures étaient offertes et que cela n'a rien coûté à la commune.

M. JIMAJA rappelle que le Conseil municipal avait demandé au Conseil administratif de déclarer les locaux communaux « non-fumeur ». Il a toutefois noté que sur les affiches, il est mentionné qu'il s'agit d'une décision du Conseil administratif et que la paternité de celle-ci ne se retrouve pas, ne serait-ce que dans l'introduction. Il demande donc si c'est bien la motion du Conseil municipal qui a été mise en œuvre à travers cette affiche ou non.

Mme BÖHLER explique que le Conseil administratif avait décidé, dans un premier temps, que les nouveaux bâtiments communaux du Pommier seraient « non-fumeur », dans sa séance du 27 janvier 2005. Le 12 janvier 2006, il a décidé que l'ensemble des bâtiments seraient « non-fumeur ». La motion du Conseil municipal datait de février 2007 – soit une année plus tard - et ne faisait que confirmer cette volonté du Conseil administratif. Concernant les panneaux annonçant cette mesure, il est tout à fait possible de les refaire en mentionnant « avec le soutien du Conseil municipal ».

M. JIMAJA relève que les décisions du Conseil administratif ne sont pas publiques. La décision du Conseil municipal a paru dans le GSI et il ne pense pas que ses lecteurs comprennent très bien que ces affiches ne mentionnent pas du tout cette décision du législatif.

M. POMATTO pense que l'utilisation de formules neutres, telles que « La commune » ou « Les Autorités communales » peuvent pallier à ce genre de problèmes.

Concernant la demi-journée de nettoyage, M. JIMAJA indique qu'il a participé au nettoyage de la campagne du Jonc avec certaines personnes, qui se sont retrouvées sur un site visiblement considéré comme une mini-décharge. Il a été impossible de tout nettoyer. Il aimerait savoir si le Conseil administratif peut mandater une société ou des professionnels pour réhabiliter ce site et déterminer l'origine des ordures qui y sont enfouies.

Mme JEANDET demande si le Conseil administratif va prendre en compte la nouvelle affluence aux fêtes communales, due à la nouvelle population du Pommier notamment. En effet, lors de la Fête nationale, il a fallu attendre parfois plus d'une heure pour obtenir une saucisse.

Elle en est désolée, mais le système de tri ne fonctionne pas. On lui avait garanti lors de la dernière séance plénière que tout serait mis en œuvre pour les fêtes des écoles et du 1<sup>er</sup> août. Tant M. UDRIOT qu'elle-même ont constaté que les poubelles n'étaient pas accessibles et elle le remercie d'avoir, le soir-même, dégagé une poubelle de tri qui était coincée derrière une barrière.

Même si des jeunes étaient présents lors de la fête nationale pour la récupération, en termes pédagogiques, la commune a encore beaucoup de progrès à faire.

Mme BÖHLER est consciente qu'il y a eu des problèmes de gestion des repas. Il faut savoir qu'une nouvelle équipe en a repris l'organisation. Une séance de débriefing est prévue avant la fin du mois et des décisions seront prises pour apporter des améliorations.

Mme JEANDET précise qu'elle ne jette pas la pierre aux personnes qui se dévouent pour la Fête des écoles et pour le 1<sup>er</sup> août. Au contraire, c'est l'occasion de les remercier. Il s'agit simplement de voir ce qui peut être mis en place pour améliorer ces fêtes si l'on veut que les gens continuent à y venir.

M. EYA NCHAMA revient sur l'information de M. COMTE concernant un bus local pour la commune. Il aimerait savoir si son tracé serait décidé par les TPG ou par les Autorités communales.

M. COMTE explique que l'exploitation des lignes est toujours faite en collaboration avec les TPG. Dans la mesure où la commune prend en charge une grande partie des frais d'exploitation d'une ligne, il est clair qu'elle a son mot à dire concernant son trajet. Toutefois, un éventuel bus « intra-communal » n'est pas prévu dans un proche avenir mais il l'espère, à moyen terme.

M. EYA NCHAMA demande si le bus 5 continuera à desservir Palexpo ou s'il passera à l'extérieur du parc Sarasin pour rejoindre l'aéroport.

M. COMTE indique que les tracés définitifs, tant pour la ligne 5 que pour la ligne 23, ne seront connus officiellement qu'à la prochaine séance plénière d'octobre.

Mme BÜRKHALTER annonce qu'elle a eu l'occasion de voir cet été la présentation d'un site Intranet à l'usage des Conseillers municipaux, testé par plusieurs communes du canton, en collaboration avec l'Association des communes genevoises. Sur ce site, les Conseillers municipaux peuvent trouver les procès-verbaux des séances plénières et des Commissions, avec un moteur de recherche qui leur permet de trouver facilement des anciens documents. Il semblerait que l'usage de tels sites soit appelé à être généralisé dans l'ensemble des communes. Est-ce que la commune du Grand-Saconnex sera concernée par ce système ?

Mme BÖHLER croit se rappeler que la première fois que cette question lui a été posée par M. FAVRE, elle avait fait part d'une étude qui était en cours dans un groupe de communes genevoises. A ce jour, elle n'a pas encore reçu de rapport ni de retour à ce sujet. Des nouvelles seront peut-être données lors de la prochaine assemblée de l'ACG du 22 septembre. Si ce système fonctionne, il devrait être généralisé pour l'ensemble des communes genevoises.

M. ECKERT relève que la commune d'Onex équipe chaque Conseiller municipal d'un ordinateur portable, car elle pense faire beaucoup d'économie au niveau du papier. Cela fait aussi partie du développement durable. Il est vrai qu'il faut aussi récupérer les ordinateurs, mais c'est un autre sujet.

Mme MAMIN-TISSOT remercie le bureau pour avoir envoyé les courriers auprès des sociétés communales, pour présenter les nouveaux délégués de la législature en cours. Elle aimerait savoir si ce même courrier a été adressé aux organismes hors commune (CCIT, GICORD...).

Le Président répond par l'affirmative.

Mme MAMIN-TISSOT avait également demandé que les rôles des délégués soient explicités et elle a l'impression que cela n'a pas été fait. Elle souhaite donc que la réflexion se poursuive sur le rôle de chacun auprès de ces sociétés.

Mme MAMIN-TISSOT remercie le Conseil administratif pour l'élaboration du « Mémento des familles » attendu depuis si longtemps. La fraction démocrate-chrétienne est satisfaite dans l'ensemble mais souhaiterait qu'il soit repris plus en détail par la Commission sociale et parascolaire, afin de l'améliorer pour sa prochaine impression.

Mme BÖHLER serait enchantée d'en discuter avec ladite Commission.

M. ECKERT demande si la modification du tracé de la ligne 23 signifie que le bus reviendra au Grand-Saconnex.

M. COMTE répond par la négative, le parcours sera seulement simplifié.

Mme MOTTET a constaté la mise en place de nouvelles poubelles sur la commune, soit en remplacement de poubelles provisoires soit en complément à certains endroits et elle en est très contente. Par contre, elle trouve dommage d'enlever systématiquement les poubelles bleues, qui pourraient être repeintes. Cela permettrait de faire quelques économies.

M. COMTE pense qu'il s'agit notamment d'une question de manutention mais il répondra à la prochaine séance.

M. PORTIER demande si ces nouvelles poubelles prennent en compte le vandalisme et le feu.

Pour revenir au nettoyage de la commune, M. BALMER signale que contrairement à Mme GIROD, il n'a pas trouvé que la commune était dans un « état de crasse ». Les déchets étaient surtout confinés dans des endroits peu visibles. Globalement, le travail de la voirie est bien fait et la commune est assez propre.

Toutefois, il a été choqué par l'importance et la permanence des mégots de cigarettes autour des jeux d'enfants, notamment vers les bancs. Serait-il possible d'installer des cendriers à proximité des bancs ?

Mme BÖHLER relève qu'il y a également beaucoup de capsules de bouteilles. Elle remercie M. BALMER pour ses propos au sujet des employés communaux car en effet, ils font du « bon boulot » et il faut le dire.

## **9. PROPOSITIONS**

### 9.1 Adoption du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2007.

**Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### 9.2 Autres propositions :

Pour aller dans le sens des propos de Mme JEANDET, M. POMATTO a constaté que la commune installait des sacs poubelle en bout de tables, dans lesquels tous les déchets sont mélangés. Lors du festival de Nyon, il a constaté que de simples armatures en fer étaient accrochées sur les tables, qui permettaient déjà deux tris : déchets et pet. Il semblerait qu'il existe même trois cadres en alu qui permettent de trier le verre, le pet et les déchets normaux. Il propose donc que le Conseil administratif étudie ce système, qui montrerait au gens que le tri s'effectue déjà en bout de tables.

M. ECKERT se réfère au rapport émanant de la Commission environnement, voté en 2005, qui demandait que l'électricité photovoltaïque que la commune produit soit compensée par l'achat d'électricité verte. Malheureusement, tant dans la Commission des finances que dans celle de l'environnement, il n'a pas obtenu une réponse précise sur cet échange. Il lui a même été dit que les contrats n'étaient pas signés, ce qui l'étonne un peu, deux ans après ce vote. Il propose qu'un rapport soit fait sur cet échange d'électricité verte et photovoltaïque avec les SIG, soit en séance plénière, soit en Commission environnement pour en parler plus en détail.

M. EYA NCHAMA propose qu'une étude soit faite pour rendre plus visible la commune. En effet, les entreprises sises sur son territoire sont plus connues que la commune elle-même. On parle de Palexpo, de l'aéroport ou de l'Arena, mais personne ne parle du Grand-Saconnex. La commune de Lancy a par exemple installé à tous les arrêts de bus un panneau « Vous êtes bien à Lancy ». Il souhaite donc vivement qu'un effort soit fait pour que les gens qui fréquentent la commune sachent qu'ils se trouvent bien au Grand-Saconnex.

M. POMATTO propose de clarifier le protocole concernant la réalisation et la pose de banderoles à la place Carantec. En effet, la toute nouvelle Association « Vide grenier » avait mandaté un professionnel pour créer son logo, son site Internet et sa banderole. Un document avait été donné tout prêt pour l'impression à la mairie. Toutefois, l'imprimeur a refait trois projets qui ne sont pas aux couleurs de l'Association et qu'il a soumis à la mairie. Cette dernière en a choisi un sans consulter l'Association. Il serait donc bien de savoir qui fait quoi afin d'économiser temps et argent.

Mme BÖHLER croit savoir que ce protocole existe. Elle vérifiera et répondra à la prochaine séance. Il faudrait également que les nouvelles associations le reçoivent rapidement.

## **10. MOTIONS**

### 10.1 Motion du groupe radical concernant les affiches scandaleuses de l'UDC

M. BOURQUIN en donne lecture (*annexe 2*).

M. BOURQUIN précise que ce n'est pas à l'encontre du parti de l'UDC que cette motion est proposée mais uniquement à l'encontre de l'affiche.

M. BALMER prend acte que le groupe radical ne se permet pas d'attaquer sur le fond l'UDC. Il ne peut être que d'accord avec cette motion. Il propose seulement une modification de texte, car à sa grande désolation, ce ne sont pas des milliers de personnes qui transitent par l'aéroport, mais des millions ! Une façon de se prémunir contre des campagnes publicitaires déplaisantes serait de cesser de brader le territoire de la commune aux publicitaires qui le polluent visuellement et parfois physiquement.

M. POMATTO est favorable à cette motion. Il précise qu'en tant que socialiste, c'est l'ensemble des positions de l'UDC et non pas seulement l'affiche qui gêne son groupe. Toutefois, juridiquement, est-ce que la commune peut faire enlever ces affiches ? Il pense que ce serait une bonne chose qu'il soit mentionné dans le GSI ou autre que le Conseil municipal réprovoque ce type d'affiches.

Mme JEANDET indique que le groupe démocrate-chrétien ne peut être que d'accord avec cette position. Toutefois, plus on parle de ces affiches, plus on les voit et il n'y a pas un jour sans qu'une émission n'évoque l'UDC. Finalement, elle s'interroge sur cette pratique qui visiblement marche bien pour l'UDC.

M. MARGUET s'abstiendra de voter car comme Mme JEANDET, il relève que c'est le seul parti dont on entend parler dans la presse et à la télévision. M. BLOCHER obtient encore à l'heure actuelle 65 % de votes en Suisse et on continue à lui faire de la publicité. Il n'y a pas un seul Conseiller fédéral suisse romand qui ait osé venir à la Télévision suisse romande. Lors de l'émission Infrarouge, M. BLOCHER n'a pas voulu de traduction simultanée, afin de pouvoir dire « je n'ai pas très bien compris la question »... « Petit mouton noir » n'est qu'une expression, tout comme « oie blanche »... Il faut arrêter de faire de la publicité à l'UDC.

M. JIMAJA donne lecture d'un texte que lui a inspiré cette motion : *« L'affiche de l'UDC en offusque plus d'un à juste titre. La symbolique utilisée ne semble pas adéquate évidemment. Toutefois, si ces affiches m'interpellent personnellement – je vous laisse imaginer pourquoi – je me demande si cela vaut la peine de lui accorder tant d'importance. Il va sans dire que toute démarche forte donnerait de la force au parti en question. La presse en parlerait et une fois de plus le parti, ou du moins ses leaders, pourraient jouer les « Caliméro ». Il me semble pourtant qu'il faut oser s'indigner car l'humanité a connu une période sombre il n'y a pas si longtemps, dont les origines sont la stigmatisation de certaines franges de la population. Ne conviendrait-il pas mieux de répondre à ces affiches par le silence, ou peut-être le mépris ? ».*

M. JIMAJA remarque que le texte de la motion ne condamne rien. La seule condamnation qui compte, à son sens, est une condamnation qui viendrait des élections...

M. ECKERT indique qu'il est sensible aux arguments concernant la publicité faite à ce parti. Il pense qu'il est bien de prendre cette mesure symbolique qui est d'essayer de faire enlever ces affiches, car elles ne donnent pas une bonne image ni de la commune ni de la Suisse vis-à-vis de la population très internationale qui habite Le Grand-Saconnex.

M. ECKERT relève que malheureusement les affiches de l'UDC sont dans la même ligne que sa politique au Conseil fédéral. Il n'est pas possible de condamner l'affiche sans condamner la politique menée. Il espère que les partis qui voteront ce soir cette motion auront aussi le courage d'éjecter M. BLOCHER du Conseil fédéral en décembre.

Mme CHEVALLAZ est très sensible aux arguments de toutes les personnes qui sont intervenues ce soir pour dire que prendre la parole, c'est faire de la publicité... Pour sa part, elle ne peut s'empêcher de se rallier au vieux dicton qui dit « qui ne dit mot, consent ». Elle-même ne consent pas !

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la motion, avec la modification de texte souhaitée par M. BALMER.

**Cette motion est acceptée à par 15 voix « pour », 1 voix « contre » et 5 abstentions.**

## 11. **RESOLUTIONS**

### 11.1 Route des Nations.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. STEINER donne lecture de cette résolution.

M. BALMER indique que pour avoir contribué à l'élaboration de cette résolution, il ne peut que remercier le Président de la Commission routes, circulation, mobilité qui a su œuvrer dans le sens d'un texte très consensuel. Après plus de trois heures de discussion, la Commission a accouché d'un texte très cohérent qui s'appuie sur le plan directeur communal, pierre angulaire des relations « communes-canton » en matière d'aménagement. Force est de constater que ce projet, en l'état, déplaît fortement à l'ensemble des partis représentés au Conseil municipal et les Verts s'en réjouissent. Il espère que le contenu de cette résolution permettra au canton de mieux comprendre l'ineptie de ce projet, au demeurant suranné, et qu'il aura le courage politique d'y renoncer.

Si tel n'est pas le cas, les Verts reprendront le combat en mettant en avant une inversion des priorités notamment. En effet, à leurs yeux, la logique et l'intelligence voudraient que l'extension du tram se réalise avant l'hypothèse de cette tranchée couverte. En résumé, il faudrait construire cette ligne de tram le plus loin possible, regarder son impact sur la circulation dans la commune et si d'aventure cette tranchée, à l'heure actuelle encore ouverte, s'avérait inutile, ne pas la faire.

M. STEINER est très étonné par les propos de M. BALMER. S'il a bien compris, ce n'est pas seulement la tranchée qui est mise en cause mais la totalité de la route des Nations, qui serait inutile. Ce n'est pourtant pas ce qui ressort de la résolution.

Mme MAMIN-TISSOT voulait également rebondir sur les propos de M. BALMER. En sa qualité de membre de la Commission, il lui faut relever que ce qui vient d'être dit ressort de l'opinion personnelle de M. BALMER et ne reflète en rien les travaux de la Commission, qui ne veut pour l'instant qu'une amélioration du projet.

M. ECKERT pense que cette résolution va dans la bonne direction. S'il faut que ce projet se réalise, il faut absolument que la tranchée soit couverte le plus loin possible, comme mentionné dans le plan directeur. Le Conseil municipal n'a probablement pas à se prononcer sur l'autre extrémité de la tranchée, mais la tranchée ouverte à partir de l'OMS jusqu'au chemin des Crêts est tout aussi vilaine. Le chemin de la Rirole n'est pas sur la commune mais est vraiment limitrophe.

M. PORTIER signale que la Commission s'est penchée sur cet aspect.

M. ECKERT votera la résolution comme un moindre mal mais pense quand même que toute l'implantation de ce projet est mauvaise et que la route de Ferney sera relativement peu déchargée de son trafic. L'utilité pour le canton de cette route des Nations telle que présentée est négligeable. Il pense que la commune a passé à côté d'une bonne occasion de résoudre les problèmes de façon pertinente et de créer une traversée souterraine qui décharge réellement la route de Ferney, avec une desserte moderne de transports publics pour les organisations internationales (comme c'est le cas dans d'autres cités comme Vienne) et qui pourrait intégrer une plate-forme efficace d'échange entre la route et le tram ou le bus, à travers un P+R.

M. TISSOT constate une contradiction entre le point 1, où il est question de la volonté communale d'éviter de nouvelles emprises sur la zone agricole, le point 4, où il est question d'y installer l'extension du centre sportif du Blanché et le point 5 qui mentionne la conservation et le développement d'un espace en verger et d'arbres d'alignement, sur le périmètre dévolu à cette extension.

M. STEINER demande si un terrain de football peut-être installé sur une zone agricole ou est-ce que cela nécessiterait un déclassement.

M. PLEE répond qu'il faut inévitablement un déclassement.

M. POMATTO remarque que la résolution couvre assez bien les remarques faites lors de la séance « Toutes Commissions réunies ». Pour aller dans le sens de M. TISSOT, l'extension du centre sportif sera une nouvelle emprise ! Il y a donc bien quelque chose d'ambivalent.

M. BALMER explique que la Commission s'est basée sur des documents concrets qui font force de loi, à savoir le plan directeur communal. L'extension du centre sportif y figure, mais pas les nouvelles emprises du projet de la route des Nations.

M. COMTE propose qu'au point 1, il soit spécifié « nouvelles emprises routières », afin de clarifier cette question.

Il précise à M. TISSOT que les différentes invites de cette résolution sont parfaitement compréhensibles si l'on se réfère à la fiche de mesures qui accompagne le plan directeur. Les différentes zones concernées sont bien visibles, soit : la partie que la commune désire conserver en verger, la partie nécessaire pour développer le centre sportif, ainsi que les zones qui pourraient être dévolues pour faire un portail simple à proximité du nœud autoroutier.

Mme JEANDET propose également de mettre tout le texte de la résolution à la même personne, soit « le Conseil municipal a pris acte » et non pas « nous avons pris acte »...

Ces modifications de texte sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette résolution avec les modifications précitées.

**Celle-ci est acceptée par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

## **12. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

Mme BÖHLER indique que les nouveaux Conseillers municipaux recevront le plan directeur communal sur CD.

Le Président informe qu'à l'instar des précédentes législatures, la visite des bâtiments communaux est organisée le matin du samedi 6 octobre, afin que chaque Conseiller municipal puisse connaître le patrimoine immobilier de la commune.

M. BALMER, en sa qualité de Président de la Commission sécurité, police, informe que le 1<sup>er</sup> lieutenant Daniel TISSOT invite les Commissaires à venir assister à l'exercice de la Compagnie, le samedi 15 septembre dès 10h30 au Centre de protection civile de Richelien, ainsi qu'au repas qui suivra. Il demande aux membres de la Commission de s'inscrire auprès de lui.

M. POMATTO a eu l'occasion d'aller visiter le nouveau site Internet de la commune, qu'il trouve très bien conçu. Il souhaiterait cependant qu'il y ait un impressum mentionnant les responsables du site et qui contacter pour donner des informations. Il a constaté, par exemple, que l'agenda était incomplet.

M. POMATTO signale qu'il a été interpellé par l'Association du chemin Bonvent qui avait écrit en juin dernier pour demander des tables pour son prochain marché aux puces. Il semblerait qu'aucune réponse ne lui ait été donnée et cette Association a l'impression d'être la 5<sup>e</sup> roue du char. Une clarification du mode de fonctionnement serait nécessaire afin d'éviter de mauvaises interprétations.

Mme BÖHLER explique qu'il est parfois difficile de satisfaire toutes les demandes, beaucoup de manifestations étant organisées le même jour. Elle regardera de plus près ce qui s'est passé dans ces cas précis.

Le Président informe qu'il a reçu la clé de la salle « André Rivoire » afin de pouvoir disposer d'un endroit où recevoir les gens.

**13. Questions du public :**

Question de M. Philippe DEMIERRE :

Le précédent Conseil administratif avait déposé, fin 2006, une demande de procédure accélérée (APA 27378), autorisation qui a été accordée par le DCTI le 22 janvier 2007.

Cette autorisation concerne principalement la construction d'un aménagement routier situé aux chemins du Jonc et Jacques-Attenville, quelques trottoirs pédestres ainsi que le nouveau tracé d'un parking autos et motos en zone bleue, en remplacement des actuelles zones blanches.

Depuis une année environ, 40 nouvelles familles ont emménagé dans le nouveau quartier du Jonc, qui ont pour la plupart des enfants en bas-âge. Ceux-ci se rendent à l'école à pied en empruntant ces voies de circulation routières qui ne proposent ni trottoirs ni refuges.

Aujourd'hui, les habitants constatent deux problèmes majeurs :

1. la vitesse automobile prescrite de 30 km/h. n'est que rarement respectée, rendant ces lieux particulièrement dangereux pour les piétons ;
2. les parkings hors cases des véhicules le long du chemin du Jonc rendent les croisements dangereux et sont la source de nuisances importantes pour les habitants du secteur.

Ses questions sont les suivantes : Quand comptez-vous faire démarrer ce projet ?

Dans l'intervalle, est-il possible de compter sur le renforcement des contrôles par les ASM de façon à rétablir quelque peu une situation sereine ?

M. BALMER ne connaît pas encore bien ce dossier mais suggère que des mesures provisoires soient prises en attendant la réalisation des aménagements définitifs.

M. DEMIERRE signale encore la création d'une nouvelle association de quartier, nommée « Association du chemin du Jonc, secteur Jacques-Attenville ». Cette dernière a déposé une demande de reconnaissance officielle auprès de la commune. Elle attend encore une réponse à ce sujet et aimerait bien apparaître sur le site Internet de la commune.

HUIS CLOS :

**14. Approbation du procès-verbal de la séance TCR du 11 juin 2007 concernant la route des Nations.**

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

**15. Divers.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention, décide de substituer le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation du système de vidéo-surveillance, adopté par le Conseil municipal le 21 juin 2004, par l'arrêté du Conseil d'Etat y relatif du 29 mars 2006.

Le Président lève la séance à minuit.

Le Secrétaire a.i.

Le Président

Eric STEINER  
Vice-Président

BERTRAND FAVRE



République  
et canton  
de Genève

# A l'écoute des entreprises

N°26/mai à août 2007

**Promotion et prospection de places  
d'apprentissage (formation professionnelle initiale) par  
secteurs géographiques jusqu'à fin 2008:**

**Grand-Saconnex**

**Interface  
Entreprises**

[www.geneve.ch/interface-entreprises](http://www.geneve.ch/interface-entreprises)



POST TENEBRAS LUX  
République  
et canton  
de Genève

# A l'écoute des entreprises

N°26/mai à août 2007

**Promotion et prospection de places  
d'apprentissage (formation professionnelle initiale) par  
secteurs géographiques jusqu'à fin 2008:**

## Grand-Saconnex

## Interface Entreprises

[www.geneve.ch/interface-entreprises](http://www.geneve.ch/interface-entreprises)

## Préambule

Initié par l'OFPC et soutenu par l'OFFT, le projet de promotion et de prospection de places d'apprentissage a été confié à Interface Entreprises qui a entrepris dès août 2006 une prospection par secteurs géographiques.

Afin de sonder l'intérêt des entreprises à la formation - tous secteurs confondus - les collaborateurs d'Interface Entreprises se sont partagés le canton par secteurs géographiques. Ils se sont attelés à visiter un quartier ou une commune potentiellement intéressants et choisis selon des critères spécifiques à chacun d'eux, en mettant en œuvre différentes techniques de prospection.

## Questions:

Comment l'information a-t-elle été diffusée?  
 Quelles sont les entreprises qui se sont engagées dans la formation?  
 Comment le milieu économique a-t-il réagi au travail de prospection d'IE et à l'impulsion de sa mairie?  
 Quelles sont les raisons de l'intérêt/désintérêt des entreprises envers la formation?

Nous tâcherons de répondre à ces questions dans le présent rapport tout en tenant compte de la non-exhaustivité des résultats.

## Grand-Saconnex: la commune et ses entreprises

Distinguée par le prix de la meilleure entreprise formatrice dans la catégorie "Nature et environnement" lors de la dernière édition de la Cité des Métiers en novembre 2006, la commune du Grand-Saconnex confirme son engagement en faveur de la formation professionnelle. En effet, la volonté de proposer d'autres filières de formation au sein de la commune s'exprime clairement par la voix de son secrétaire général Monsieur Michel Gönczy et il y a de fortes chances pour que des places de formation d'employé(e) de commerce et d'employé(e) en intéendance soient proposées dès la rentrée 2008.

La mairie a soutenu l'action d'Interface Entreprises en faisant paraître un encart sur son site internet et en initiant l'envoi d'un courrier signé par l'ensemble du conseil administratif à l'attention d'une soixantaine d'entreprises susceptibles de s'intéresser à la formation professionnelle. Un article annonçant notre campagne est paru dans le GSI (Grand-Saconnex Informations) du mois d'avril et la synthèse de la prospection fera l'objet d'un deuxième article à paraître en octobre. Il est également prévu de valoriser les entreprises investies dans la formation en leur offrant une visibilité dans les prochains numéros du GSI sous une rubrique intitulée "entreprise du mois".

## Déroulement de l'opération

Mesures	Cibles	Dates
Entretien et présentation du projet	Autorités communales	31 janvier 2007
Diffusion d'un communiqué par le biais du site web de la commune	Grand-Public et entreprises	Février 2007
Parution d'un article dans le journal communal	Grand-public et entreprises	Avril et octobre 2007
Lettre aux entreprises	Entreprises	24 avril 2007
Prospection	Entreprises	Mai à août 2007



## Méthodologie

La majorité des entreprises du Grand-Saconnex n'est pas ou difficilement accessible. Malgré cet état de fait, nous avons envisagé la prospection sous deux angles: la prospection de proximité, soit la visite d'entreprises ayant pignon sur rue, principalement pour informer, et le mailing / téléphone dans le but d'obtenir des rendez-vous.

## Ciblage des prospects

Nous nous basons sur le REG (registre des entreprises du canton de Genève). Après élimination des entreprises dissoutes ou radiées, une liste des entreprises actives est extraite pour chacune des 7 rues hébergeant un nombre important d'entreprises. Il s'agit de:

- La Voix du Moëns;
- L'Ancienne Route;
- Route de Colovrex;
- Route de Ferney;
- Chemin Auguste-Vibert;
- Chemin François-Lehmann;
- Chemin Taverney
- Impasse Colombelle.

Ne sont pas prises en compte les entreprises ayant un-e apprenant-e en cours de formation, les restaurants spécialisés, les entreprises domiciliées, les kiosques.

Le détail des stages ou formations répertoriés dans la base IE est mentionné sur les listes. La recherche de ces informations est utile au premier contact afin d'éviter de déranger les entreprises ayant un-e apprenant-e en cours de formation, relever d'éventuelles places non repourvues en relançant les entreprises formatrices, promouvoir la formation professionnelle auprès des entreprises déjà ouvertes aux stages. Elles permettent également une entrée en matière basée sur l'expérience et la création d'un dialogue constructif et déterminant quant aux dispositions de l'entreprise.

## Prospection de proximité

La visite des entreprises répertoriées par rue s'effectue selon le bon sens du collaborateur. En effet, celles qui, à première vue, ne présentent pas les conditions minimales à l'accueil d'un-e apprenant-e ou ne correspondent pas aux exigences de l'ordonnance fédérale en vigueur ne seront pas visitées.

Pour toutes les autres, une première prise de contact permet d'évaluer l'ouverture - ou non - à la formation ou à d'autres formes de stages. Si celle-ci existe, la démarche de prospection est expliquée, le rôle d'IE précisé et l'intérêt pour la formation sondé.

Un rendez-vous est pris afin de donner à l'entreprise toutes les informations et la documentation nécessaires à son engagement dans la formation ou, le cas échéant, directement avec le-la conseiller-ère en formation pour une visite d'autorisation de former.



## La prospection en chiffres

Sur un potentiel d'environ 180 entreprises, 75 ont été prospectées.  
Nous avons récolté 22 offres de stages et de formations réparties par métier comme suit:

### **2 DAF - CFC (Demandes d'autorisation de former) et 1 relance CFC, soit 3 nouvelles places de formation professionnelle initiale pour la rentrée 2007**

- Employé-e de commerce CFC (1)
- Peintre en bâtiment CFC (1)
- Spécialiste en restauration CFC (1)

### **3 Stages d'insertion pour les jeunes des classes d'encouragement à la formation professionnelle**

- Peintre en bâtiment (1)
- Horticulteur/trice (1)
- Poseur/se revêtements de sols (1)

### **16 Stages d'orientation, d'expérimentation et en réseau d'entreprises (y compris "relance")**

- Dessinateur/trice en bâtiment (2)
- Peintre en bâtiment (2)
- Ferblantier/ère installateur/trice sanitaire (2)
- Tôlier/ère en carrosserie (2)
- Poseur/se revêtements de sols (2)
- Constructeur/trice métallique (2)
- Menuisier/ère (1)
- Opticien/ne (1)
- Horticulteur/trice (2)

La durée d'une visite à l'improviste varie entre 3 et 45 minutes. Les relances CFC et les DAF nécessitent, après la visite, entre 1 et 3 téléphones et/ou emails.

Les entreprises ayant proposé des stages et des formations sont les suivantes:

- Alectrica SA
- Eric Portier SA Ferblanterie, sanitaires
- Guy Minoli Menuiserie
- Newdécor
- Optique-Saconnex, Mathieu&Cie SA
- Philippe Cujean, Horticulteur-Paysagiste
- Polyflor, Sols sans joints SA
- Rapido Arch Sàrl architecture
- Thierry Sandoz-Gendre Installations sanitaires

Certaines entreprises ont proposé plusieurs stages ou formations.



## CONCLUSIONS D'INTERFACE ENTREPRISES

### Constat

Les PME et les PMI constituent l'essentiel du vivier économique du Grand-Saconnex. L'approche impromptue a porté peu de fruits essentiellement pour la raison suivante: les entreprises sont peu ou pas habituées à recevoir un public dans leurs locaux, donc peu réceptives à une visite improvisée.

La plupart des rencontres productives ont été initiées par téléphone ou par mail. L'information concernant la formation professionnelle a été largement diffusée mais il est toujours très difficile de quantifier les résultats sur le court terme. L'expérience démontre qu'une première approche peut déboucher sur une volonté de former après un laps de temps très élastique. Les résultats chiffrés du présent rapport sont provisoires car évolutifs. De plus, certaines entreprises prospectées par IE prennent la décision de former sans systématiquement en informer notre service.

De par sa situation géographique et son activité économique, le Grand-Saconnex attire un grand nombre de succursales d'entreprises siégeant à l'étranger ou ailleurs en Suisse. Ces micro structures sont pour la plupart inadaptées à l'accueil d'un-e jeune (manque de personnel, qualifications non adéquates), ne connaissent pas le système de formation suisse ou s'en désintéressent.

Quant aux artisans, nombre d'entre eux se trouvent en fin de carrière et il est à craindre ces prochaines années une diminution conséquente des raisons individuelles et autres activités indépendantes.

### Suggestions

Fort du constat ci-dessus, nous suggérons qu'une ou plusieurs mesures destinées à favoriser les interactions entre le milieu économique et les jeunes de la commune voient le jour. Ces mesures permettraient :

- d'améliorer le lien social entre les générations.
- de faciliter l'intégration des jeunes dans le milieu professionnel
- de stimuler une prise de conscience et l'engagement citoyen des entreprises

De plus, une telle démarche s'inscrirait pleinement dans une optique de développement durable pour des raisons évidentes liées notamment à la mobilité.

### Suivi

Pour optimiser la prise de conscience et valoriser l'action citoyenne, Interface-Entreprises propose:

- de remettre à chaque nouvelle entreprise qui s'installe sur la commune une documentation informative sur Interface-Entreprises. Les entreprises intéressées à mieux connaître le système de formation genevois obtiendront rapidement les réponses à toutes leurs questions sans passer par les méandres de l'administration.
- de valoriser les entreprises engagées dans la formation (par exemple en reconduisant à chaque rentrée l'initiative de la mairie via un encart dans le GSI, en initiant une soirée d'entreprises, etc).
- de poursuivre la collaboration entre Interface Entreprises et la commune.



## Conclusion

L'épicentre de cette impulsion reste sans conteste la mairie. Son engagement est connu et reconnu, et laisse espérer des ondes incitatrices et un écho favorable chez tous les acteurs de cette prise de conscience citoyenne.

Une évolution dans l'instauration d'un dialogue constructif - ou une révolution dans la restauration d'une communication altérée par les préjugés - qu'ils soient fondés ou non - de la part de jeunes et des responsables d'entreprises, ouvrirait des perspectives indéniablement positives.

## Personnes de contact

Iris Mizrahi - 022 388 44 16

Denis Schmitt - 022 388 44 78



# PRD

## Les Radicaux.

*Point 10.1  
Annexe 2*

MOTION DU GROUPE RADICAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2007  
COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

CONCERNE LES AFFICHES SCANDALEUSES DE L'UDC

La fraction radicale du conseil municipal du Grand-Saconnex,

constatant :

- la pose dans plusieurs endroits de la commune des affiches dites « du mouton noir », propagande idéologique de l'UDC en vue des élections fédérales ;
- les réactions des habitants de notre commune, scandalisés par la présence d'affiches ouvertement xénophobes ;
- que la commune est composée de 45 % d'étrangers, principaux visés par cette campagne d'affichage odieusement ambiguë ;
- les nombreuses organisations internationales implantées dans la commune, dont le but est entre autre de lutter contre ce genre de discriminations ;
- les nombreuses multinationales qui ont leur siège au Grand-Saconnex ;
- la présence d'un aéroport international sur le territoire communal dans lequel transitent des millions de personnes, d'ici ou d'ailleurs ;
- la réaction des médias partout en Europe sur ces affiches ;

estime :

- qu'il faut condamner sévèrement cette campagne d'affichage qui nuit à l'image de notre commune qui est un carrefour du monde ;
- que la liberté d'expression atteint ses limites lorsqu'elle touche autant le bien-être de certaines personnes et lorsqu'elle remet en question l'intégrité de notre état de droit et les principes fondateurs de notre pays ;
- que, dans la mesure où cela s'avère juridiquement possible au vue des compétences communales, ces affiches devraient être interdites ;

invite :

le Conseil administratif à condamner ouvertement ces affiches et de faire tout son possible pour les faire interdire sur le territoire communale.